

Département du **BAS-RHIN**
Arrondissement de **SAVERNE**

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 15

conseiller(s) absent(s) excusé(s) : 4

Séance ordinaire du 25 novembre 2022 - Ouverture à 20h00

Dans la salle du conseil municipal

Convocation envoyée le 18 novembre 2022

Secrétaire de séance : BURCKEL Anaïs

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry – Maire délégué, BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede– 2^{ème} Adjointe, BUB Henri-3^{ème} adjoint

SUTTER Joëlle, WICK Michel, FINCK Christian, BALZER Sylvie, BURCKEL Damien, BALD Christian, LEMOINE SCHLECHT Georges, KRIEGER Vincent, BURCKEL Anaïs, FINCK Michelle

Absents excusés sans procuration : néant

Absents excusés avec procuration : SCHMITT-CRIQUI Danièle à FILLIAU Elfriede, DURRMEYER-ROESS Céline à BALTZER Jean-Jacques, MARIKAZ Stéphanie à SUTTER Joëlle et KAUFFMANN Aurélie à BUB Henri

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus, des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 26 juin 2020.

Décisions prises dans le cadre des délégations d'aliénation de biens mobiliers

Aménagement extérieur « 'Place Alsace » Zutzendorf Ets GAIA à Uhrwiller	3.835,00 € HT
Aménagement extérieur « place de l'église » Zutzendorf Reliquat Ets GAIA à Uhrwiller	600,00 € HT
Mise en place et dépose des illuminations de Noël Ets SOBECA à Bouxwiller	2.867,00 € HT
Plantation parking Ecole de Zutzendorf Ets BURCKEL à Zutzendorf	968,40 € HT

Eclairage de l'aire de stationnement derrière l'église Ets. RST Grand'Est à Obermodern	1.180,00 € HT
Achat de potelets et barrières de protections Ets JARCO à Rueil Malmaison	3.109,73 € HT
Achat d'un portillon acier grillage Ecole maternelle/local poubelle Ets Technic'Jardins à Niedermodern	994,73 € HT
Achat de « mobilier urbain » Ets Comat et Valco à Béziers	4.521,18 € HT
Achat d'un peigne à gazon Jocker 1200 pour l'entretien du terrain de football communal Ets HEGE à Wissembourg	2.000,00 € HT
Achat sable pour l'entretien du terrain de football communal Ets SCHLEIFFER TP à Uhrwiller	1.033,60 € HT

Décisions de non-préemption :

N° d'enregistrement vendeur	références	acheteur	décision	
543	M. Robert SCHINI 3 rue du Canal BOUXWILLER	Sect : 01 Parcelle 30 de 4a76ca 62 rue Moder OBERMODERN	Monsieur Lucas ARNOUX 19B rue Principale 67350 ETTENDORF	Renonciation le 24/10/2022
544	M. et Mme Arnaud SIMON 11 rue de Kirrwiller OBERMODERN	Sect. 3 parcelle 66 de 10 ca 11 rue de Kirrwiller OBERMODERN	M. et Mme Michel RIEHL 8A rue des Seigneurs OBERMODERN	Renonciation le 27/10/2022
545	SAS Les Lettres de Mon Moulins 2 imp du Moulin à OBERMODERN	Sect. 2 Parcelle 82/3 261 m2 Impasse du moulin	M. Renaud SPAZZI et Mme Claire MERLIN 4 rue Silbermann STRASBOURG	Renonciation le 18/11/2022
546	M. et Mme Emmanuel FOREAU 2 imp. du Moulin OBERMODERN	Sect. 2 Parcelles 76/0.2 de 69 m2 et 81/3 de 653 m2 Impasse du moulin	M. Renaud SPAZZI et Mme Claire MERLIN 4 rue Silbermann STRASBOURG	Renonciation le 18/11/2022

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Anaïs BURCKEL, pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Madame Anaïs BURCKEL comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 23 septembre 2022

Le maire, Helmut STEGNER soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2022. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Congrès des maires : prise en charge de la cotisation

Le maire informe que le congrès des Maires de France s'est déroulé du 22 au 24 novembre 2022 à Paris.

Les frais peuvent être pris en charge par la commune. L'adjoint au maire Henri BUB a participé à cet événement.

Après que l'intéressé eut quitté la salle, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de prendre en charge les frais d'inscription et de dossier de 95.00 €.

4. Biens communaux : fermage 2022

Le maire informe le conseil municipal sur l'indice des fermages 2022.

Après avoir donné quelques explications,

Vu l'indice de fermage 2022 ;

Vu l'arrêté ministériel 2022 qui indique que l'indice national des fermages s'établit cette année à 110,26 ; soit une hausse des fermages de 3,55 % par rapport à l'année 2021

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

***DECIDE** d'appliquer l'actualisation du fermage 2022

Prix fermage 2022 = prix du fermage 2021 x 110,26 (indice 2022)
106,48 (indice 2021)

***CHARGE** le maire d'appliquer au calcul du fermage, les dégrèvements 2022 « sécheresse ».

5. Finances : Engagement, liquidation et mandatement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023 de la Commune comme suit :

Chapitre budgétaire	Prévisions budgétaires 2022 (hors RAR)	Autorisation 2023(*)
16 - remb. Emprunts	133 200 €	33 300 €
204 -	24 000 €	6 000 €
21 - travaux	471 000 €	117 750 €

(*) 25 % des crédits budgétisés en 2022

6. Signature de la convention pour la mise en souterrain des réseaux d'Orange dans la commune

Le maire fait lecture du projet de convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'Orange dans la commune lors des travaux de réaménagement de la rue Hanau Lichtenberg à ZUTZENDORF sortie vers Niefern RD24 qui débiteront début 2023.

Les travaux d'enfouissement présentés se chiffrent à 2.407,00 €

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal, autorise le maire à signer la convention avec Orange et tout document s'y afférent.

7. Accessibilité pour personne à mobilité réduite de l'église d'Obermodern,

Le maire informe que les travaux d'accessibilité de l'église d'Obermodern à réaliser en 2023 s'avèrent plus complexes que prévus.

Il s'agit de combiner ces travaux avec l'accessibilité du bâtiment voisin abritant l'agence immobilière et éventuellement créer un chemin d'accès piéton vers l'école maternelle. Ces réalisations sont soumises à l'avis des bâtiments de France.

Le maire souhaite solliciter le conseil d'un architecte voire d'un bureau d'études pour l'accompagner dans l'élaboration de ce projet.

A l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

8. Modification des horaires de l'éclairage public

Le maire expose les raisons pour lesquelles une réduction voire une extinction de l'éclairage public nocturne dans la commune serait intéressante.

Au-delà de diminuer les dépenses publiques cela permettrait de minimiser la pollution lumineuse nocturne, préserver la biodiversité, limiter les émissions de gaz à effet de serre, et d'éviter la perturbation des écosystèmes.

D'après les retours d'expériences similaires menés dans un certain nombre de commune, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable.

A certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

D'après les rapports de la gendarmerie, les retours d'expériences sont rassurants : en effet, 80% des cambriolages ont lieu en journée plutôt entre 16h et 23h et par nuit totale les lampes de poches sont plus visibles. On note également moins de rassemblements nocturnes sans éclairage public ainsi que peu de piétons dans le créneau 24h – 5h

Suite aux explications du maire et,

* Vu le code général des collectivités territoriales, articles L2212-1 et L2212-2 relatifs à la sécurité publique et au pouvoir de police du maire ;

* Vu l'article 2 et 41 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

* Considérant l'intérêt économique et écologique de l'extinction nocturne de l'éclairage public

* Considérant la très faible densité de véhicules circulant entre 24h00 et 5h00 du matin dans l'agglomération

Le conseil municipal après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De procéder à l'extinction de l'éclairage public sur la totalité de la commune de 23h00 à 5h00 du matin à titre expérimental pendant trois mois ceci dans les meilleurs délais ;

- D'autoriser le maire à acquérir le cas échéant le matériel nécessaire (horloges astronomiques) et à signer toute pièce afférente à ce dossier ;

- De charger le maire de la mise en œuvre de cette décision par un arrêté municipal ainsi que la diffusion préalable de l'information à l'ensemble des habitants ainsi qu'aux services concernés.

9. Révision des tarifs de location des salles communales

L'augmentation croissante du coût des énergies nécessite de revoir les tarifs des charges afférentes à la location des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2023

Charges du 01/11 au 31/03	Tarif actuel	Tarif révisé au 01/01/2023
Centre Culturel Obermodern	Petite salle : 40 € Grande salle : 120 €	Petite salle et grande salle Sur relevés des compteurs des brûleurs au prix d'achat du fuel. (prix du litre de la dernière livraison)
Grande salle polyvalente Zutzendorf	Chauffage 20 €/heure de fonctionnement du brûleur Electricité : 0.45 €/KW	Chauffage 25 €/h de fonctionnement du brûleur Electricité : 0.50 €/KW
Petite salle/s école Zutzendorf	Forfait de 30 €	Forfait de 40 €

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé d'adopter les tarifs proposés.

10. Acquisition d'un photocopieur pour la mairie

Le maire informe les élus que le photocopieur de la mairie arrive à terme de son contrat de location et qu'il y a lieu de le renouveler.

Après avoir consulté plusieurs fournisseurs et avoir étudié la variante d'achat et de location. Il s'avère qu'il serait plus judicieux de finaliser un achat.

L'offre retenue est celle de l'entreprise Fac-similé au prix d'achat de 6.510.00 € HT pour l'acquisition d'une machine CANON IR Advance DX C38221 moyennant un contrat de service de 10 € HT mensuel et un coût copie de 0,004 € HT en blanc et 0,04 € HT en couleur.

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé d'acquérir le photocopieur et autorise le maire à signer le bon de commande.

11. Limitation de la vitesse de circulation dans la commune,

Le maire fournit à l'assemblée les résultats de l'étude réalisée récemment par la CeA sur le trafic et la vitesse au niveau de la rue de la Moder (RD 919).

Il en résulte que 4.200 véhicules traversent l'agglomération par jour ouvré et que 15 % de ces véhicules roulent à plus de 50km/h, soit 630 voitures journalièrement en infraction.

Pour remédier à ce danger permanent il est nécessaire de prendre des dispositions. Réduire la vitesse de la circulation en agglomération permet non seulement de baisser de 30 % les accidents mortels, de sécuriser les piétons et les cyclistes mais également de réduire la pollution et le bruit

Différentes options sont possibles :

- a) Réglementer la vitesse en dessous de 50km/h
- b) Réaliser des infrastructures routières adaptées.

Après un débat animé et riche en réflexions le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'adopter un plan pluriannuel sur 3 ans pour réaliser des travaux de voirie entraînant un ralentissement de la circulation routière dans la commune.
- D'autoriser le maire à engager des études pour la réalisation des travaux suivants :

A OBERMODERN :

Réaménager l'entrée ouest du village entre le rond-point et la rue de Kirrwiller
Réaménager le centre du village entre la rue des tuileries et la rue de Zutzendorf (RD24) avec la création d'une zone 30
Réaménager partiellement la rue de Kirrwiller.

A ZUTZENDORF

Réaménager l'entrée du village côté ouest entre la rue d'Alsace et l'école élémentaire.

12. Personnel : Création de 2 postes

Après les explications fournies par le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, la création de deux postes à compter du 1^{er} décembre 2022 conformément au tableau annuel d'avancement de grade proposé par le Centre de Gestion.

Mme Geneviève MUNSCH, adjoint territorial principal de 2^{ème} classe est promue dans le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Mme Marlyse CREUTZ adjoint technique territorial est promue dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

13. Demande de subvention à la commune

Invités par le Maire, le président du Football Club d'Obermodern, Monsieur Michel FUCHS et le trésorier Monsieur Bernard KRIEG exposent à l'assemblée la situation financière du club.

Le conseil municipal décide à la majorité absolue, par 13 voix pour, 0 voix contre, 6 abstentions d'allouer une subvention de fonctionnement de 5000.00 € afin d'équilibrer le budget du club.

Fait à Obermodern-Zutzendorf, le 2 décembre 2022

Le maire – Helmut STEGNER

La secrétaire – Anaïs BURCKEL